

Site Inscrit

Date de protection : 24 juin 1977 ~ Superficie : 43,5 ha

Tourbière du Beillard

Commune de Gérardmer

La tourbière du Beillard est située au lieu-dit "Les feignes de la morte femme" en aval de Gérardmer. Elle est traversée par la Cleurie. C'est une tourbière de basse altitude, unique dans les Vosges. Elle constitue un des sites naturels les plus typiques du massif.



Station relique de la période post-glaciaire, elle présente un grand intérêt botanique. Ces tourbières se sont formées après le retrait des glaciers à un moment où le climat était froid et humide. Grâce aux conditions spéciales du sol, les plantes installées au moment de la formation se sont perpétuées. Ces tourbières constituent donc des enclaves où subsiste une végétation ancienne.

La tourbière du Beillard est entièrement entourée par la forêt. Sa surface va en s'élevant depuis les bords vers le centre, de sorte que le profil est bombé. Cette tourbière émergée offre un aspect vraiment curieux. Quand on la contemple, on ressent l'impression que cette végétation originale, si peu en accord avec

le cadre qui l'entoure, constitue un véritable anachronisme au milieu du paysage actuel.



Tapis de sphaignes et de fougères



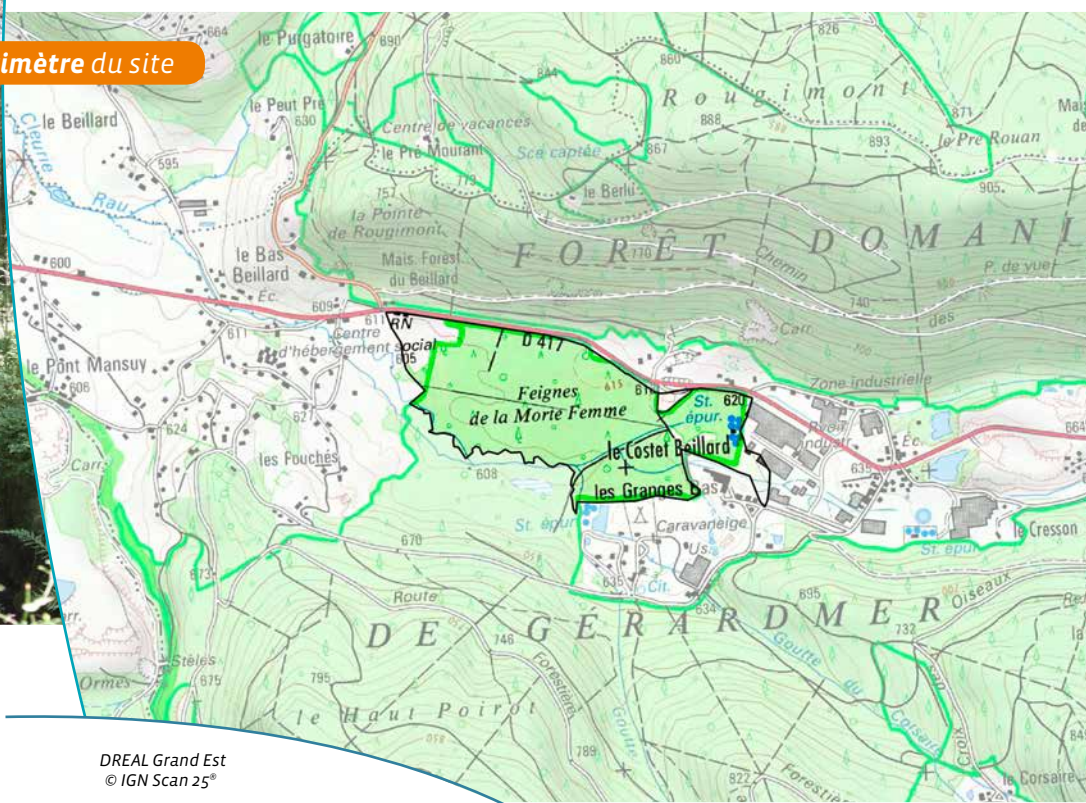
Tapis de sphaignes et de fougères

Critères de classement

→ Pittoresque



Ensemble formé par le site de la tourbière du Beillard



Périmètre du site

- 1 ~ Tapis de sphaignes
- 2 ~ Digitale
- 3 ~ Ruisseau de la Cleurie traversant la forêt
- 4 ~ Ruisseau de la Cleurie traversant la forêt

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, Réserve biologique, Natura 2000

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63